

Arrêté du Maire DG-N° 1351/2024

OBJET : ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE : FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 14 aout 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion, le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN, adjoint au Maire, pour signer les décisions prises par le Maire, par délégation du Conseil Municipal , en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Laurent RAMASSAMY, adjoint au Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Marc PEQUIN .
- **Vu** la délibération n° DCM20201218/021 du 18 décembre 2020 relative à la composition de la Commission d'appels d'offres (CAO) et du jury de concours ;
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé aux JOUE/BOAMP le 31 juillet 2024.
- **Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25septembre 2024 ;
- **Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 30 octobre 2024 ;
- **Considérant** que l'article R.2185-1 du code de la commande publique autorise l'acheteur, à tout moment de la consultation et jusqu'à la signature du marché public, à abandonner la procédure d'attribution

DECIDE

Article 1 : La Commission d'appel d'offres (CAO) décide, d'attribuer les lots aux opérateurs suivants :

Lot 7 : Légumes en conserve pour un montant maximum de 220 000€ HT
Pro à Pro
72 rue Mahatma Gandhi
97419 LA POSSESSION

Lot 9 : Plats cuisinés en conserve ou en poche pour un montant maximum de 200 000€ HT:
Pro à Pro
72 rue Mahatma Gandhi
97419 LA POSSESSION

Lot 15 : Légumes 4ème gamme pour un montant maximum de 300 000€ HT :
KERFRE
Mare A Goyaves 65 Che Fleurs Jaunes les Hauts
97421 SALAZIE

Lot 32 charcuterie et fumaison de 100% volaille pour un montant maximum de 235 000€ HT :
ELEVEURS ET DUCHEMANN-GRONDIN
4 rue Jean Pierre Vassor
re 97427 etang sale

Lot 38 : Viande de volaille crue congelée pour un montant maximum de 220 000€ HT
MASCAREIGNES DISTRIBUTION
196 ligne paradis
97410 SAINT PIERRE

Lot 51 Lait blanc pour un montant maximum de 35 000€ HT
Pro à Pro
72 rue Mahatma Gandhi
97419 LA POSSESSION

Lot 61: Dessert Bio ou SIQO pour un montant maximum de 25 000€ HT
Pro à Pro
72 rue Mahatma Gandhi
97419 LA POSSESSION

Lot 64: Divers produits Bio pour un montant maximum de 40 000€ HT
Pro à Pro
72 rue Mahatma Gandhi
97419 LA POSSESSION

Article 2 : La CAO décide de déclarer infructueux le « Lot 48 : Boulangerie fraîche » car aucune offre n'a été reçue pour ce lot.
Le Service de la Commande Publique relancera conformément au Code de la Commande Publique une nouvelle procédure.

Article 3 : Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Pour le Maire et Par Délégation